

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

- 3 JUL. 2019

ID : 056-215601626-20190626-DB20190627-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 26 juin 2019

**SECTEUR DE GRAND PRE : AUTORISATION DE DEPOSER DES DEMANDES DE PERMIS
D'AMENAGER ET DE CONSTRUIRE SUR LA PARCELLE DC 255**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Anne-Valérie RODRIGUES, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Absentes : Teaki DUPONT, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Katherine GIANNI

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

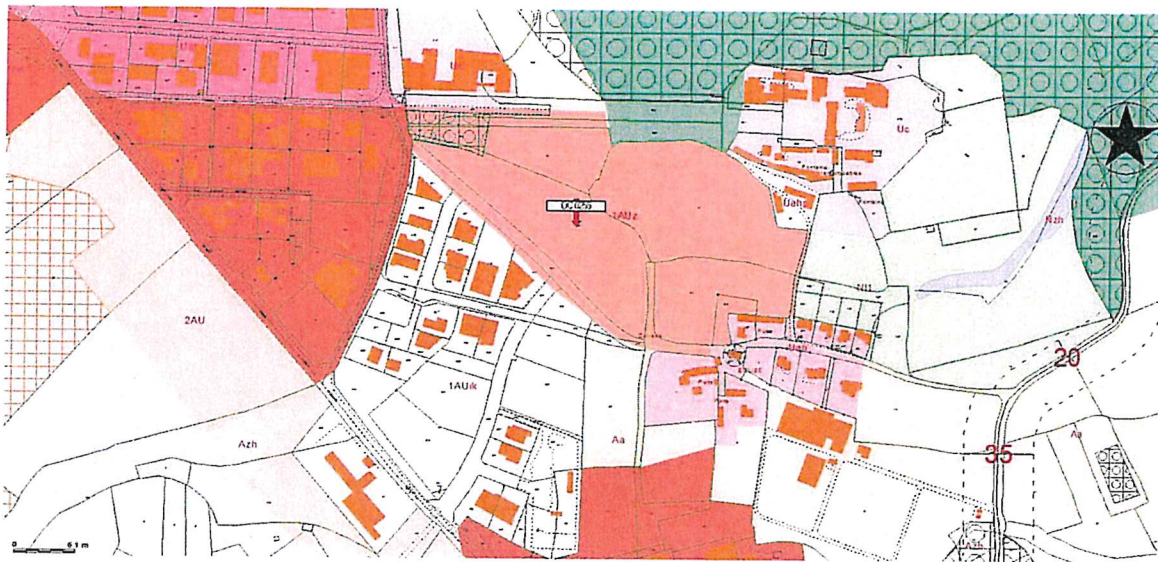
**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET LOGEMENT**

n°27

**SECTEUR DE GRAND PRÉ : AUTORISATION DE DEPOSER DES DEMANDES DE PERMIS
D'AMENAGER ET DE CONSTRUIRE SUR LA PARCELLE DC 255**

Rapporteur : Pascaline Alno

La commune est propriétaire de la parcelle DC n° 255 sur le secteur de Grand Pré, réserve foncière relevant du domaine privé communal. Ce terrain d'une superficie de 11 539 m² a été acquis en 2007, une partie des acquisitions ayant permis la réalisation la ZAC de Kerdroual III.



Un opérateur immobilier projette de réaliser une opération sur l'ensemble du périmètre du site urbanisable du Grand Pré (parcelles privées et parcelle communale). Il s'agit de la SNC ARC AMENAGEMENT, en lien avec BRETAGNE SUD HABITAT.

L'opérateur, en lien avec BRETAGNE SUD HABITAT souhaite déposer les autorisations de droit des sols préalablement à la cession du terrain, cession dont le conseil municipal sera ultérieurement saisi, et demande à être autorisé à déposer des demandes de permis d'aménager et de construire notamment sur la parcelle communale susmentionnée.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2121-29 et L2221-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment les articles L 2211-1 et L2221-1 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R423-1 ;

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme et logement » en date du 13 juin 2019 ;

Considérant que l'opérateur immobilier SNC Arc aménagement, en lien avec BRETAGNE SUD HABITAT souhaite déposer en 2019 des demandes de permis d'aménager et de construire sur l'ensemble du site de Grand Pré comprenant la parcelle DC 255 d'une superficie de 11 539 m² en vue de construire un programme immobilier qui comportera des logements locatifs sociaux ;

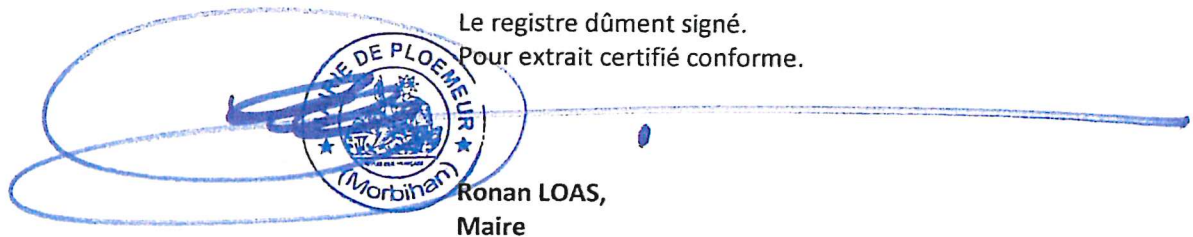
Considérant que la parcelle DC 255 dont la commune est propriétaire fait partie du domaine privé communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à accorder une autorisation de dépôt de demande de permis d'aménager et de construire à la SNC Arc Aménagement et à Bretagne Sud Habitat sur la parcelle dont la commune est propriétaire cadastrée DC n°255 en vue de construire sur le site de Grand Pré un programme immobilier qui comportera des logements locatifs sociaux et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 12 CONTRE (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC -Dominique SAURAY - Michel ROUALO - Loïc TONNERRE– Dominique DAUGES – Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire